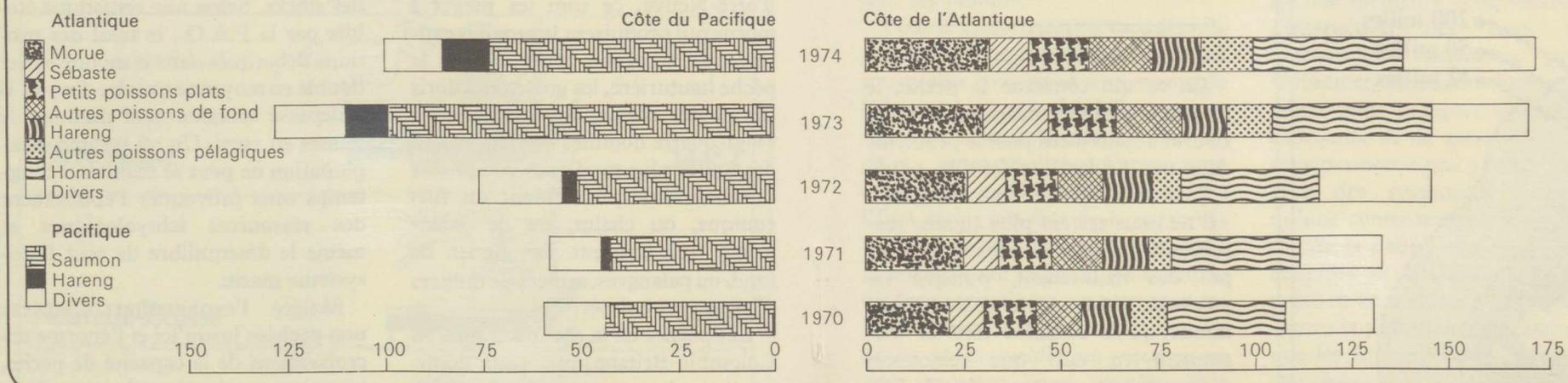


Valeur au débarquement des principales espèces, 1970/1974

En millions de dollars canadiens



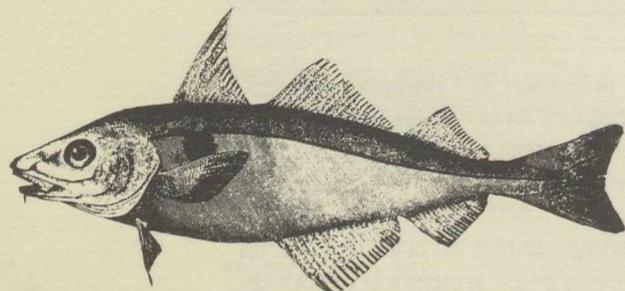
te, au pillage et à la complète disparition de certaines espèces dans un lieu donné. C'est le cas de la coquille Saint-Jacques, qui a disparu de certains lieux de pêche traditionnels des côtes atlantiques. Les célèbres pêches à la trappe de Terre-Neuve et du Labrador, qu'on pratique depuis des siècles, ne fournissent plus aujourd'hui qu'une fraction de ce qu'elles donnaient auparavant et les centaines de petites agglomérations qui en dépendent ont, de ce fait, perdu leur viabilité économique.

D'autres signes d'inquiétude concernent la taille et le poids de certaines espèces. En 1970, les morues pêchées pesaient en moyenne deux fois moins que celles capturées vingt ans plus tôt (1).

Devant la multiplication de ces constatations souvent alarmantes, rares sont ceux qui aujourd'hui croient en l'inépuisable des ressources ichthyologiques. Dans un discours prononcé récemment à Saint-Jean de Terre-Neuve, le ministre canadien

1. Sur l'ensemble du problème des ressources, v. Jean Chaussade, Quelques considérations sur l'expansion des pêches mondiales, *Revue de l'université de Moncton, Nouveau-Brunswick*, mai 1973.

L'Aiglefin



des pêches, observait que « dans cette course vers la mort des pêches de l'Atlantique, c'est le Canada qui dès le début a été perdant ».

La pêche maritime a su assimiler très rapidement les grands progrès technologiques de ces dernières années. Les bateaux, tout d'abord, ont bénéficié de multiples perfectionnements. Ils sont devenus plus gros, plus puissants, plus rapides. Les techniques de pêche se sont améliorées: le chalutage par l'arrière a presque entièrement remplacé le chalutage par le côté. C'est une technique qui accroît la rapidité des manœuvres tout en garantissant à l'équipage une sécurité plus grande. Les prises sont ainsi plus importantes. Le poisson est maintenant traité, conditionné et congelé à bord des plus gros navires.

Le remplacement, pour les engins de capture, des fibres de coton par les fibres synthétiques, imputrescibles et plus résistantes, est à l'origine du développement des deux grandes catégories de filets actuels: les chaluts et les filets tournants, d'une capacité de capture sans commune mesure avec les engins utilisés autrefois.

Enfin, l'utilisation, de plus en plus répandue, de sondeurs-détecteurs et du sonar permet de détecter les bancs de poisson avec une grande sûreté et de les suivre dans leurs déplacements au cours des campagnes de pêche. L'électronique a fait son apparition sur les navires et doit se développer considérablement. On envisage que les différentes techniques de capture pourront être entièrement téléguidées dans un avenir assez proche.

On assiste ainsi à l'intensification des opérations de pêche sur les grands bancs des zones tempérées septentrionales, notamment sur les grands bancs canadiens. C'est dans les zones de l'Atlantique du Nord-Ouest que la pression sur les stocks de poissons est la plus forte depuis quinze années. Les eaux et les fonds marins sont systématiquement ratissés. Poissons, coquillages et mollusques sont traqués jusque dans leurs moindres recoins.

La modernisation des techniques et l'intensification des opérations de pêche ne sont pas les seules causes de l'appauvrissement des ressources

ichthyologiques. Les risques de pollution marine se sont multipliés en raison de l'accroissement de la flotte pétrolière composée de tankers de plus en plus gros. Le déversement dans les mers de produits chimiques, d'égoûts et de déchets de toute sorte participe à la dégradation progressive de l'environnement marin. Ce sont, estime-t-on, quinze millions de tonnes d'hydrocarbures qui sont rejetées chaque année dans les océans. Ces effluents affectent gravement le milieu aquatique, la colonne d'eau comme le fond marin lui-même. Toute la faune et la flore marines sont ainsi perturbées.

Vers une réglementation

Devant cette situation, nombre d'Etats ont envisagé des solutions pour assurer la protection et la préservation du milieu marin. Une vaste concertation internationale s'est instaurée sous l'égide des Nations unies dans ce qu'on appelle les Conférences sur le droit de mer, auxquelles le Canada a pris une grande part. Les deux premières conférences ont eu lieu en 1958 et en 1960 à Genève, la troisième s'est ouverte à Caracas en 1974 et poursuit ses travaux en tenant des sessions régulières. Cent trente-huit Etats y participent. Devant l'ensemble des problèmes liés au droit de la mer, le Canada a adopté une approche globale et fonctionnelle, considérant que des solutions valables ne peuvent être apportées si, d'une part, elles ne recueillent pas un large consensus de la part de

l'ensemble des Etats du globe et si, d'autre part, elles laissent en suspens des points importants touchant le droit maritime, que ce soit pour la navigation, l'océanologie, l'exploitation des fonds, les pêcheries ou la protection du milieu marin.

Ce n'est guère qu'après la seconde guerre mondiale qu'une réglementation internationale a commencé à se faire jour, en premier lieu à propos de la pêche (convention de Londres en 1946 et de Washington en 1949). Une réflexion plus globale se cristallise en 1958 à Genève à l'occasion de la première Conférence sur le droit de la mer. Depuis, les progrès en matière de réglementation ont lentement cheminé et butent sur les intérêts souvent contraires des trois grands groupes de nations en présence: les Etats